

**ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL**

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2025

1) LE CADRE LEGAL

L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « dans les communes de plus de 3500 habitants », un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil d'Administration.

Ces dispositions s'appliquent également aux Etablissements Publics Administratifs qui s'y rattachent : le Président au Conseil d'Administration doit donc présenter ce rapport d'orientations budgétaires en conseil d'administration lors de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique qui est transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu du rapport et les modalités de publication et de transmission.

En revanche, le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application.

2) LE CONTEXTE NATIONAL :

Depuis 2020, l'économie française, comme l'ensemble des économies du monde est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément sa trajectoire de croissance. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées en grande partie par l'épidémie de COVID et les réponses sanitaires et budgétaires, les années 2022 à 2023 ont été marquées par la hausse des coûts de l'énergie et le retour de l'inflation (environ + 5 % en 2022 et 2023, contre +1,60 % en 2021).

L'année 2024, encore en cours, laisse présager un ralentissement de l'augmentation de l'inflation (+2,50 % au 1^{er} semestre 2024) qui devrait se poursuivre en 2025 (+ 2 % projection INSEE) sans pour autant retrouver les niveaux de 2021.

La croissance devrait repartir à la hausse passant de 0,80 % en 2024 à 1,30 % en 2025 (Source : Banque de France).

Le contexte politique national lié aux élections législatives anticipées de juillet 2024 a décalé la présentation du projet de loi de finances au 9 octobre 2024 en Conseil des Ministres.

3) LE CONTEXTE LOCAL : LA CREATION DE L'EPA CENTRE SOCIAL ESCAL

Par délibération du 5 juin 2024, le conseil municipal a approuvé la création de l'Etablissement Public Administratif *Centre Social ESCAL* ainsi que ses statuts.

Issue d'une réflexion de plusieurs mois destinée à repenser la gestion du centre social, cette décision acte le transfert au 1^{er} janvier 2025 de l'ensemble des missions du centre social exercées par l'association ESCAL depuis 1992 à l'EPA Centre Social ESCAL mais également des activités en matière d'accueil périscolaire élémentaire gérées jusqu'alors directement par la commune.

L'Etablissement assure la gestion d'un projet d'animation globale, avec pour objectifs :

- ✓ faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux ;
- ✓ encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale, au travers de la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité ;
- ✓ favoriser le vivre ensemble et le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- ✓ construire et faire vivre le projet éducatif du territoire, avec l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les familles.

4) LES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL :

Comme le prévoit l'article 3 de ses statuts approuvés par délibération du conseil municipal en date du 5 juin 2024, l'Etablissement *Public Centre Social ESCAL* assure comme missions :

- ✓ **L'Animation de la Vie Sociale** : animation globale et pilotage du projet social, animation de réseaux, ESCAL INFO, animation dans la vie de la Commune (Carnaval, FETE COOL, ...), ...
- ✓ **L'Accueil et l'Accès aux Droits** : Point Ressources Emplois, Point Conseil Budget, Point Relais CAF, Accès numérique, Information Jeunesse, ...
- ✓ **Les Actions Educatives** : Coordination PEDT et Ingénierie Educative, Animation et Coordination du CME, animations complémentaires à l'école (écoles et collège), animations du réseau éducatif, ...
- ✓ **La Gestion et l'Organisation des Accueils Collectifs de Mineurs** : ALP élémentaires, ALSH du Mas Praden, ALSH Tita, ASLH Club Ados, Séjours de Vacances, ...
- ✓ **Les Actions Familles** : Animation Collective Famille, Ateliers, Sorties, Accompagnement à la Scolarité, Ludothèque, soutien à la Parentalité, ...
- ✓ **Les Actions Adultes-Séniors** : Ateliers, séjours, actions de prévention, prévention de la perte d'autonomie, prévention santé, ...
- ✓ **La Vie associative** : domiciliation, prises d'inscriptions, mise à disposition de boîte à lettres, photocopies et reliures, encart dans l'ESCAL INFO ou le GUIDE PRATIQUE, mise à disposition de salles et-ou matériel, documentation, conseils en gestion, ...

Le 6 septembre 2024, le Conseil d'Administration de l'EPA *Centre Social ESCAL* a approuvé le projet social 2025 en vue d'une demande d'agrément à la CAF.

Trois conseils d'administration organisés durant l'été 2024 ont permis aux administrateurs de participer à l'élaboration et à la validation du projet social 2025.

5) L'ANALYSE DES EXERCICES BUDGETAIRES PRECEDENTS

Avec la création de l'EPA *Centre Social ESCAL*, c'est un nouveau modèle économique qui est à mettre en place. En effet, le budget 2025 fusionnera, d'une part, les dépenses et les recettes des missions réalisées jusqu'en 2024 par l'association ESCAL et, d'autre part, les dépenses et les recettes liées à l'Accueil de Loisirs Périscolaire élémentaire géré jusqu'alors directement par la commune.

A/ Le personnel :

Au 16 octobre 2024, les effectifs de l'association ESCAL sont les suivants :

Type de contrat	Effectifs	Equivalent Temps Plein
CDI	10	10
CDD	1	1
Apprentis	4	4
CEE*	51	2,73
Total	66	16,73

*CEE : Contrat d'Engagement Educatif

Au 1^{er} janvier 2025 :

- ✓ L'ensemble des salariés de l'association ESCAL en CDI et en CDD seront transférés à l'EPA ;
- ✓ Les 4 apprentis seront également transférés à l'EPA jusqu'à la fin de leurs contrats, le 31 janvier 2025 ;
- ✓ Les salariés en contrat d'engagement éducatifs verront leurs contrats se terminer fin 2024. L'EPA *Centre Social ESCAL* mettra en place de nouveaux contrats d'engagement éducatif pour l'accueil de loisirs sans hébergement en période de vacances scolaires dès février 2025.

Au 16 octobre 2024, les effectifs de la mairie concernés par les activités de l'EPA *Centre Social ESCAL* sont les suivants :

Type de contrat	Effectifs	Equivalent Temps Plein
Titulaire	16	6,38
CDD	2	0,53
Stagiaire	2	0,63
Vacataire*	15	3,65
Total	35	11,19

Concernant l'Accueil de Loisirs Périscolaire élémentaire, une dizaine d'agents communaux sont concernés pour être mis à disposition de l'EPA *Centre Social ESCAL* sur le volet animation, représentant environ 4,70 équivalents temps plein.

Des animateurs vacataires (environ 15 pour 3,65 équivalents temps plein), aujourd'hui employés par la Ville de Marguerittes, verront leurs contrats se terminer fin 2024. L'EPA mettra en place des nouveaux contrats de vacataires dès janvier 2025.

Par ailleurs, 8 agents d'entretien effectuant partiellement des missions d'animation et représentant 1,60 équivalent temps plein seront partiellement mis à disposition de l'EPA sur leurs temps dédiés à l'animation.

Enfin, des agents exerçant des missions supports (inscriptions, paye, comptabilité) représentant 1,30 équivalent temps plein seront également mis à disposition sur le temps dédié à l'EPA.

Au total, la mairie de Marguerittes pourrait mettre à disposition environ 20 agents (seulement 4 à 100 % de leurs temps de travail) représentant 7,50 équivalents temps plein.

Au 1^{er} janvier 2025, l'EPA *Centre Social ESCAL* devrait compter environ 28 équivalents temps plein dans ses effectifs.

B/ Les charges de fonctionnement :

En 2023, dernier exercice clos consolidé, les charges de fonctionnement représentent 1 824 399 € :

- ✓ 1 070 321€ au Compte de Résultat de l'association ESCAL
- ✓ 224 804 € de Contributions Volontaires Mairie
- ✓ 84 363 € de bénévolat valorisé
- ✓ 444 911 € pour les activités périscolaires gérées par la Ville de Marguerittes

Ces charges se répartissent comme suit :

- ✓ Dépenses de personnel (salaires + charges sociales) : 1 054 577 €
- ✓ Charges à caractère général (prestations de services, maintenance, alimentation, carburants, publications, MAD de locaux et fluides, repas, ...) : 611 601 €
- ✓ Divers (Impôts et taxes, dotations aux amortissements, dotations aux provisions) : 73 858 €
- ✓ Valorisation du Bénévolat : 84 363 €

Etant donné le développement des activités depuis la fin du COVID-19, avec l'obtention de nouveaux financements (CFPPA, CN, PCB, ...), de nouvelles dépenses ont été engagées, avec des recrutements de nouveaux collaborateurs.

L'externalisation de certaines missions (comptabilité/payé) et l'inflation des années 2022/2023 (+19% sur le papier par exemple) ont également eu un impact sur l'augmentation des dépenses.

A noter que dans le cadre de l'addition des deux Comptes de Résultats, la subvention de 90 000 € concernant les ALP a été écrite en Charges et neutralisée en Produits, bonifiant le CR cumulé.

C/ Les produits de fonctionnement :

En 2023, les produits de fonctionnement s'élèvent à 1 845 862 € :

- ✓ 1 091 784 € au Compte de Résultat de l'association ESCAL
- ✓ 224 804 € de Contributions Volontaires Mairie de Marguerittes
- ✓ 84 363 € de bénévolat valorisé
- ✓ 444 911 € pour les activités périscolaires gérées par la Ville de Marguerittes.

Ces produits se répartissent ainsi :

- ✓ Prestation de Services : 751 007 € (familles et CAF)
- ✓ Participations de subventions : 661 777 € (Etat, Région, Département, Communes, ...)
- ✓ Contributions Volontaires Mairie de Marguerittes : 224 804 €
- ✓ Bénévolat valorisé : 84 363 €
- ✓ Autres produits (financiers, exceptionnels, ...) : 123 911 €

Ces Produits sont en augmentation depuis 2020 notamment la subvention de la CAF liée au volume d'activités, mais aussi les nouveaux dispositifs mobilisés par l'association : PCB, CN, ... ainsi que le recours à l'apprentissage.

Comme pour les Charges il est à noter que dans le cadre de l'addition des deux Comptes de Résultats, la subvention de 90 000 € concernant les ALP a été écrite en Charges et neutralisée en Produits, bonifiant le CR cumulé.

Ainsi, en 2023, l'activité cumulée est excédentaire de 21 463 €.

D/ Au titre de l'analytique :

L'association ESCAL inscrit son action dans le cadre du plan comptable CAF des Centres Sociaux, au travers de 14 secteurs (données 2023) :

PLA	Secteurs	Résultats 2023
Activités	ALSH Jeunes	- 2 894 €
	ALSH Extrascolaire	27 236 €
	ALSH Mercredis	26 437 €
	Périscolaire ESCAL	1 347 €
	ALP Mairie	-
	ACF	- 1 405 €
	Actions Citoyennes et Territoriales	- 6 439 €
	CLAS	- 295 €
	Emploi - Insertion	13 185 €
	Ludothèque	- 489 €
	Projets Divers	- 18 288 €
	Séjours	- 16 230 €
Logistique		-
Pilotage		-

A noter que les Secteurs Logistique et Pilotage comprennent l'ensemble des frais de structures nécessaires à l'activité, pas compensés par des recettes. Leur déficit est donc impacté sur chaque secteur, proportionnellement aux charges.

E/ La section d'investissement :

Il n'y a pas de section d'investissement sur le Compte de Résultat ALP 2023.

A noter, que dans le cadre de la comptabilité privée, l'association ESCAL a inscrit à son ACTIF 332 491 € d'immobilisations brutes, amorties à plus de 86 %, ce qui dégage une valeur nette comptable de ces équipements pour 44 700 €.

En 2024, l'association ESCAL a acquis deux minibus supplémentaires, pour 77 815 €, financés comme suit :

✓ Subvention CAF :	46 680 €
✓ Recours à l'emprunt :	30 100 €
✓ Autofinancement :	1 035 €

Enfin, lors du CA du 25 mars 2024, les administrateurs de l'association ESCAL, ont arrêté l'inventaire des équipements non amortis (valeur individuelle inférieure à 500 € HT), à la somme de 100 773 €.

6) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 :

L'EPA Centre Social ESCAL, inscrit son action 2025, dans le cadre du Projet Social unanimement voté lors du CA du 06 septembre 2024, et qui a pour ambition : « **ENSEMBLE, CONTINUONS L'AVENTURE** », décliné en 3 axes et 9 fiches actions :

Ensemble, construisons un modèle participatif, innovant et partagé :

Former les acteurs et faciliter leur acculturation

Créer et fédérer une équipe d'élus, de bénévoles et d'agents

Développer les réseaux de partenariats

Ensemble, accueillir et faciliter la vie des familles et des associations

Informier et impliquer les familles et les associations

Valoriser les logiques de parcours et les complémentarités

Centraliser les inscriptions aux ACM au sein de l'ESCAL

Ensemble, donner vie au projet d'Espace Ivette ROUJON

Penser l'accueil du Centre Social

Réfléchir collectivement au fonctionnement des espaces dédiés

Informier et partager le projet avec les habitants

Ainsi, ce premier budget de l'EPA Centre Social ESCAL s'inscrit dans ce projet et dans la volonté de construire un nouveau modèle avec comme triple objectif de sécuriser, préserver et renforcer les missions, les compétences et l'esprit de l'ESCAL au service des Marguerittoises et des Marguerittois, au travers de :

- ✓ La préservation et le renforcement des actions à destination des habitants (familles et associations) ;
- ✓ La mise en place d'un guichet unique, avec une politique tarifaire harmonisée entre ALSH et ALP pour faciliter les démarches des familles ;
- ✓ La mise en œuvre d'une gouvernance partagée dans un modèle juridique sécurisé et innovant ;
- ✓ La mise en place d'une politique sociale attractive sécurisant les acquis et les conditions d'emploi.

Dans le cadre conventionnel des soutiens de la Ville de Marguerittes vis-à-vis de l'association, près de 53 % des participations étaient des avantages en nature (locaux, personnels, prestations), valorisés et intégrés aux comptes de l'association en comptes de classe 86 et 87.

La Ville de Marguerittes souhaite maintenir ce soutien « matériel et humain » vis-à-vis de l'EPA Centre Social ESCAL, il faudra donc étudier la méthode d'intégration dans la comptabilité de l'EPA Centre Social ESCAL de ces avantages, dans le respect de la nomenclature comptable M57.

Enfin, afin de faciliter la participation des agents à la « vie du budget », une présentation de celui-ci sera mise en place au sein des équipes, avec une déclinaison par secteurs analytiques et des outils d'appropriation et d'usage.

A/ La comptabilité analytique des centres sociaux :

Afin d'inscrire l'action de l'EPA *Centre Social ESCAL*, dans le cadre des normes définies par la CAF, les dépenses sont réparties entre les trois fonctions définies par le plan comptable des centres sociaux :

- ✓ **Pilotage** : Cette fonction regroupe les fonctions de direction, d'accueil, de comptabilité et gestion et de vie des instances, ainsi que l'ensemble des frais liés à l'animation globale du projet (publications, séminaires...).
- ✓ **Logistique** : Cette fonction regroupe notamment les dépenses liées aux locaux, au matériel et à la gestion courante (entretien, réparation, location de matériel).
On y retrouve également les frais de gestion (assurances, maintenance ...)
- ✓ **Activités** : Cette fonction concerne l'ensemble des activités du centre social, réparties en fonction du public (petite enfance, enfance, jeunesse...) et des périodes de vacances.
Cette fonction permet de faire des comptes de résultats par activités.

Au-delà de la présentation en nature comptable comme le prévoit la nomenclature comptable M57, le budget primitif 2025 de l'EPA *Centre Social ESCAL* devra également être réparti entre ces trois fonctions.

En lien avec les exercices précédents, afin de simplifier la lecture et l'analyse des secteurs analytiques, une clef de répartition devra être établie, afin d'impacter des « charges de structure » par recettes et-ou actions, à effectuer à la logistique et au pilotage.

B/ Les produits :

Dans la continuité de l'action du centre social, les orientations sont cadrées par les ressources financières constituées par :

- ✓ Le produit des prestations de services (participations familles et associations, adhésions des associations, produits d'activités annexes, ...)
- ✓ Le produit des prestations de services (adhésions associations, participations familles et associations)
- ✓ La contribution de la Ville de Marguerittes par une subvention municipale ;
- ✓ Les participations de divers organismes financeurs (Etat/Région Occitanie/ Département du Gard, autres communes, ...).

L'année 2025 devra être l'occasion de repenser la politique tarifaire de l'ensemble des activités du centre social en adéquation avec les capacités financières des familles.

Certains produits, à hauteur d'environ 80 000 €, devraient être perdus du fait du changement de statut juridique du centre social (données 2023) :

- ✓ ETAT : Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA) : 5 600 €
- ✓ ETAT : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) : 14 214 k€
- ✓ CD 30 : Participation FONJEP : 6 250 €
- ✓ ETAT : Financement de l'apprentissage : 32 000 €
- ✓ OPCO : Financement formation des apprentis : 24 000 €

Dans ce contexte, l'année 2025 devra permettre de solliciter l'ensemble des partenaires pour pérenniser, voire développer leurs soutiens, au travers d'une mobilisation technique et politique des équipes de l'EPA Centre Social ESCAL.

C/ Eléments prospectifs pour le personnel :

Au 31 décembre 2023, les dépenses de personnel représentaient 57 % des charges du centre social et des activités périscolaires.

Les charges de personnel seront contenues au maintien de la rémunération et des acquis sociaux conventionnels des salariés de l'association ESCAL et des besoins nécessaires au déploiement des activités définies dans le cadre de l'agrément de la CAF.

Au 1^{er} janvier 2025, l'équipe des agents de l'EPA Centre Social ESCAL se composera de :

- ✓ 15 salariés de l'ESCAL (10 en CDI, 1 en CDD et 4 apprentis) transférés de l'association ESCAL, avec des contrats de droit public ;
- ✓ 8 agents de la Ville de Marguerittes (Titulaires ou Contractuels), intervenant sur les temps périscolaires, mis à disposition par la Ville de Marguerittes ;
- ✓ 28 agents vacataires recrutés par l'EPA Centre Social ESCAL (ALP, études, ALSH mercredi) ;
- ✓ Environ 40 agents recrutés en Contrat d'Engagement Educatif (ALSH vacances scolaires, Club Ados, séjours de vacances, séjours courts, ...).

Quelques éléments et-ou remarques sur le personnel :

- ✓ **Les quatre apprentis** verront leurs contrats d'apprentissage se terminer le 31 janvier 2025. A ce stade, il n'est pas envisagé de renouveler ce type de contrat au vu du changement sur les modalités de financement entre le modèle associatif et le modèle public qui ne permettront plus d'obtenir des financements pour autant d'apprentis ;
- ✓ **Un poste en CDD d'animateur pour l'ALSH TITA est à créer** pour compenser le départ de l'apprenti « jeunesse », les autres apprentis « enfance » étant remplacés par des vacataires ou des contrats d'engagement éducatif ;
- ✓ **Le poste en CDD de Conseiller Numérique a été pourvu en septembre 2024** pour une durée de 18 mois ;
- ✓ **La rémunération et l'ensemble des acquis sociaux conventionnels des salariés de l'association ESCAL** (participation prévoyance, complémentaire santé notamment, jours de congés conventionnels, ...), **qu'il sera possible de reprendre légalement, seront conservés ou compensés** dans les contrats de droit public proposés au dernier trimestre 2024 ;
- ✓ **La réflexion sur un régime indemnitaire audacieux**, qui permette de répondre au triple enjeu de : *garantir un maintien d'acquis aux anciens salariés de l'association, faciliter la mutation des agents mairie au sein de l'établissement et rendre l'établissement attractif pour les futurs recrutements, sur un champ professionnel en tension ;*
- ✓ **La mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et le maintien des acquis sociaux devraient avoir un impact limité** puisque d'autres dépenses vont disparaître avec la création de l'EPA Centre Social ESCAL (Taxe sur les salaires, provisions pour congés payés, provisions départ en retraite) ;
- ✓ **La réflexion sur l'évolution de la forfaitisation des vacances et des contrats d'engagement éducatif** doit permettre de respecter les cadres législatifs (fin de l'usage des CEE sur le

périscolaire mercredis) et de favoriser l'attractivité en tendant vers la déprécarisation de ces emplois.

D/ Les charges de Fonctionnement :

L'objectif de l'EPA est un transfert des missions et des agents au 1^{er} janvier 2025 à périmètre constant. La prudence budgétaire sera de mise en 2025. Les dépenses d'activité seront reconduites à l'identique, ajustée en fonction de l'inflation.

Les différents contrats de moins de 40 000 € HT seront transférés de l'association ESCAL à l'EPA *Centre Social ESCAL* (maintenance informatique, téléphonie, maintenance photocopieurs, maintenance alarme, services postaux...). Il est possible que le changement de statut juridique entraîne la hausse de certaines dépenses (licences informatiques, maintenance...).

L'année 2025 doit permettre d'approfondir chaque contrat et relancer éventuellement des consultations des entreprises pour bénéficier du meilleur prix pour mener à bien les activités de l'EPA *Centre Social ESCAL*.

E/ Section d'investissement :

En section d'investissement, les recettes seront constituées des amortissements, d'éventuels emprunts et de subventions à solliciter.

Dans le cadre de son premier Budget, l'EPA *Centre Social ESCAL* devra dans un premier temps, assurer l'intégration des matériels immobilisés et des équipements de l'association :

- ✓ Immobilisation nette au 31 décembre 2023 : 44 700 €
- ✓ Equipements non amorties au 31 décembre 2023 : 100 773 €

De plus, afin d'assurer son fonctionnement et la mise en vie de son projet social 2025, l'EPA *Centre Social ESCAL* devra investir en 2025 dans :

- ✓ Le renouvellement régulier de son matériel dans le cadre de son usure usuelle (matériel de camping, sonorisation, ordinateurs, ...);
- ✓ Un nouveau dispositif d'inscription (logiciel, matériel informatique, ...).

A noter, qu'au 31 décembre 2024, l'association, aura inscrit à son PASSIF :

- ✓ **1 subvention d'équipement de 10 900 € de la CAF du GARD pour l'aménagement du TITA en 2020** : restant à amortir 2 180 € (date de fin 31/12/2025) ;
- ✓ **1 emprunt de 12 000 € pour l'acquisition d'un serveur en août 2021** : restant dû 4 240,45 € (date de fin : septembre 2026) ;
- ✓ **1 subvention d'investissement de 16 340 € de la CAF du GARD pour l'aménagement de Praden en 2024** : restant à amortir 10 893 € (date de fin 30/06/2026) ;
- ✓ **1 emprunt de 30 100 € pour l'acquisition de 2 minibus en 2024** : restant dû 27 821,84 € (date de fin : 05 juillet 2029) ;
- ✓ **1 subvention d'investissement de 46 680 € de la CAF du GARD pour l'acquisition de 2 minibus en 2024** : restant à amortir 41 124 € (date de fin 31/03/2031).